



Bulletin Officiel

N° 4422 Jeudi 22 Août 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIFS A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARRETES AU 30/06/2013 2

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

CARTE VIE 3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING 2013-1 4-9

UNIFACTOR 2013 10-13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2013

- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV TRESOR
- SICAV OPPORTUNITY
- ARABIA SICAV
- AMEN TRESOR SICAV

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

**PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE
DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « BEST LEASE »**

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2013**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2013**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO -
EUROPIENNE VIE «CARTE VIE»**

Siège social : Immeuble CARTE. Entrée B. Lot BC4, Centre urbain nord -1082- Tunis

La société CARTE VIE porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, et qu'en application de la décision du comité général des assurances auprès du ministère des finances N°13/385 en date du 15 avril 2013, que l'augmentation de son capital social de **3 000 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **03 juin 2013**, a été réalisée par l'émission de **300 000 actions nouvelles** de valeur nominale **10 dinars** chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social de la CARTE VIE est ainsi porté à **8 000 000 dinars** divisé en **800 000 actions** de valeur nominale **10 dinars** chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné par les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire

« Tunisie Leasing 2013-1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **29/05/2012** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **23/04/2013** a décidé d'émettre un emprunt obligatoire « Tunisie Leasing 2013-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,50% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,50% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe avec précision que : « les taux et la durée seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ».

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- ❖ **Catégorie A** : 7% sur 5 ans.
- ❖ **Catégorie B** : 7,25% sur 7 ans avec 2 années de grâce.

Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligatoire « Tunisie Leasing 2013-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2013-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/08/2013** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/10/2013** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/10/2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/10/2013** les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/10/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/08/2013** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 330 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 168 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** «TUNISIE LEASING 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délais de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/10/2013** seront décomptés et déduits du prix de souscription. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **03/10/2013** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations «**TUNISIE LEASING 2013-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- ✓ Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.
- ✓ Taux fixe: Taux annuel brut de 7% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grace:**

Taux fixe: Taux annuel brut de 7,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **03/10** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **03/10/2018** pour la catégorie A et pour le **03/10/2020** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 735 500 Dinars (en considérant un taux nominal de 6,226% à titre indicatif). Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **03/10/2018** pour la catégorie A et le **03/10/2020** pour la catégorie B.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03/10** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **03/10/2014** Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/10/2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/10/2016**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7% l'an (pour la catégorie A) et 7,25% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013 qui est égale à 4,299% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,299%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:** Les obligations «**TUNISIE LEASING 2013-1**» sont émises selon deux catégories une catégorie A sur une durée de **5 ans** et une catégorie B sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.
- **Durée de vie moyenne:** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.
- **Duration de l'emprunt :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,751 années** (pour la catégorie A) et **4,317 années** (pour la catégorie B).

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

Dans la lettre de notation du **9 août 2012**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+(tun)** et sa note à court terme à **F2(tun)**, avec perspective stable. En date du 13 février 2013, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et **F2 (tun)** pour la note à court terme.

La note nationale **BBB** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale **F2** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées **F1**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **02 aout 2013**.

- Suite -

La note **BBB+** à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes + et – marquent des nuances de qualité.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues par les souscripteurs de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1 » seront assurés par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et qui se rapportent aux emprunts obligataires suivants : TL 2007/2, TL 2008/1, TL 2008/2, TL 2008/3, TL 2009/1, TL Subordonné 2009, TL 2009/2, TL 2010/1, TL 2010/2, TL Subordonné 2010, TL 2011/1, TL 2011/2, TL 2011/3, TL 2012/1, TL 2012/2, TL Subordonné 2013. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers. Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par la STICODEVAM

TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro n° **13-0831** en date du **07 août 2013**, du document de référence «**Tunisie Leasing 2013**» enregistré auprès du CMF en date du **10 juillet 2013** sous le n° **n°13-004**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêté au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 30 aout 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêté au 30 juin 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2013 et le 31 aout 2013.

AVIS DES SOCIETES

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF :

Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2013 pour tout placement sollicité après le 30/06/2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Union de Factoring tenue le 30/06/2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars, dans un délai ne dépassant pas les 5 années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 24/05/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

➤ **Dénomination de l'emprunt :**

« UNIFACTOR 2013 »

➤ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

➤ **Prix d'émission :**

100 dinars par obligation.

➤ **Prix de remboursement :**

100 dinars par obligation.

➤ **Forme des obligations :**

Les obligations sont nominatives.

➤ **Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**octobre** de l'année n-1 au mois **septembre** de l'année n.
- Taux annuel brut fixe de 7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter .

- Suite -

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour le présent emprunt.

➤ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2013, qui est égale à 4,299%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,299%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une période totale de 5 ans.

➤ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 ».

➤ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire «UNIFACTOR 2013» est égale à 2,751 années.

➤ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 14/10/2013 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 14/10/2013, et ce même en cas de prorogation de cette date.

➤ **Amortissement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 14/10/2018.

- Suite -

➤ **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 14 octobre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 14/10/2014.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

➤ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 29/08/2013 et clôturées sans préavis au plus tard le 14/10/2013. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du 14/10/2013, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 29/10/2013 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 29/10/2013, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 29/08/2013 auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en bourse sis 4 rue 7036 El Menzah IV et l'Amen Invest – Intermédiaire en bourse sis au 9, Rue du Lac Neuchatel Les Berges du lac 1053 Tunis.

➤ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «UNIFACTOR 2013» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

➤ **Garanties bancaires :**

Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 16/10/2012 à Union de Factoring, sur l'échelle nationale, les notes suivantes :

- Note long terme : BB (tun)
- Note court terme : B (tun)
- Perspective : Stable

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à Union de Factoring reflètent une qualité d'actifs faible bien qu'en amélioration, ainsi qu'une liquidité serrée. Par ailleurs, les notes intègrent également le soutien que pourraient apporter les actionnaires bancaires d'Unifactor à la liquidité de la société en cas de besoin et l'amélioration de ses ratios de solvabilité et de sa rentabilité.

➤ **Notation de l'emprunt**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 28/05/2013, la note à long terme « BB (tun) » à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 » objet de la présente note d'opération.

➤ **Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société Union de Factoring s'engage à charge l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UNIFACTOR 2013 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

➤ **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :**

L'Union de Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/0833** en date du **14/08/2013**, du document de référence enregistré par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/005** en date du **14/08/2013** et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2013 pour tout placement sollicité après le 31/08/2013, est mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV, de l'Amen Invest intermédiaire en bourse – 9, Rue du Lac Neuchatel Les Berges du lac 1053 Tunis et sur le site Internet du Conseil du Marché Financier www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 22 AOÛT 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,796%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,801%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,805%	1 001,558
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,806%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,813%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,824%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,834%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,838%	1 016,081
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,844%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,853%	1 028,365
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,858%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014	4,863%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,969%	1 027,671
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,131%	997,251
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,231%	999,977
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,373%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,730
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,559%	1 040,278
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,875%	983,448
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,978%	977,425
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,211%		962,414
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 038,352
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		951,881

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION				
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>				
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	146,297	146,310
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>				
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	12,879	12,880
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>				
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	1,325	1,326
<i>35,569</i>				
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	35,895	35,899
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	48,780	48,784
<i>48,489</i>				
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	159,751	159,416
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	552,892	552,206
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	118,622	119,371
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	121,913	122,024
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	116,398	116,355
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	111,503	111,643
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	87,604	87,558
13	FCP KOUNOUZ	TSI	126,865	126,743
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	95,749	95,787
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	106,261	106,301
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>				
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	1 337,617	1 340,651
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	2 260,522	2 269,280
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	103,633	103,293
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	102,148	102,171
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	122,276	122,521
21	FCP FINA 60	FINACORP	1 184,878	1 191,447
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	124,748	125,944
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	15,277	15,333
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	5 901,266	5 892,802
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	5 045,170	5 040,470
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	2,176	2,184
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	1,886	1,893
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	1,102	1,101
OPCVM DE DISTRIBUTION				
Dénomination		Gestionnaire	VL antérieure	Dernière VL
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>				
29	SANADETT SICAV	AFC	106,605	106,616
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	102,904	102,914
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	104,196	104,206
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	101,169	101,180
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	102,006	102,017
34	SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	105,505	105,514
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	102,546	102,557
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	102,121	102,131
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	102,705	102,715
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	104,147	104,155
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	100,523	100,533
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	102,674	102,685
41	FINA O SICAV	FINACORP	102,679	102,689
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	105,394	105,404
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	104,182	104,193
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	102,031	102,039
45	SICAV RENDEMENT	SBT	101,226	101,236
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	103,237	103,247
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	101,084	101,094
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	102,202	102,211
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	103,148	103,156
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	101,053	101,032
51	AL HIFADH SICAV	TSI	102,334	102,344
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	103,466	103,474
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	100,914	100,924

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>				
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	10,375	10,376
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	101,619	101,629
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	102,183	102,193
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>				
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	99,808	99,877
<i>SICAV MIXTES</i>				
58	ARABIA SICAV	AFC	66,659	66,926
59	ATTLJARI VALEURS SICAV	ATTLJARI GESTION	149,531	149,236
60	ATTLJARI PLACEMENTS SICAV	ATTLJARI GESTION	1 487,996	1 484,787
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	108,129	108,177
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	106,867	106,833
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	85,208	85,614
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	16,662	16,643
65	SICAV CROISSANCE	SBT	270,821	270,668
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	35,756	36,071
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	2 337,050	2 334,893
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	75,805	75,839
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	56,378	56,403
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	100,328	100,328
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	110,370	110,421
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	99,363	99,451
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>				
73	FCP IRADETT 20	AFC	11,302	11,301
74	FCP IRADETT 50	AFC	11,996	12,002
75	FCP IRADETT 100	AFC	14,818	14,828
76	FCP IRADETT CEA	AFC	14,368	14,372
77	ATTLJARI FCP CEA	ATTLJARI GESTION	11,898	11,898
78	ATTLJARI FCP DYNAMIQUE	ATTLJARI GESTION	10,730	10,734
79	ATTLJARI FCP HARMONIE	ATTLJARI GESTION	10,471	10,475
80	ATTLJARI FCP SERENITE	ATTLJARI GESTION	10,591	10,592
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	126,193	126,547
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	126,540	126,623
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	10,264	10,237
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	102,038	102,083
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	19,992	19,852
86	FCP AL INTIEZ	TSI	78,319	78,391
87	FCP AFEK CEA	TSI	79,334	79,475
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	97,019	97,087
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	94,248	94,064
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	99,347	99,072
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	99,360	99,348
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>				
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	95,530	95,438
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	101,489	101,537
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	128,330	128,302
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	10,578	10,593
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	115,844	116,235
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	116,609	116,746
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	102,722	102,929
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	98,007	98,115
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	181,892	181,290
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	161,261	161,028
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	141,558	141,576
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	9 871,046	9 859,670
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	19,668	19,523
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	132,187	131,918
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	1 500,463	1 499,149
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	107,343	107,449
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	87,825	87,666
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	113,560	113,480
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	9 035,258	9 027,421
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	9,502	9,521
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>				
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	9,300	9,271

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant

du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

MILLENIUUM OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

Avis du Commissaire aux Comptes Sur la situation intermédiaire arrêtée au 30 Juin 2013

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 30 Juin 2013, qui font apparaître un actif net de **16.278.341** Dinars pour un capital de **15.962.601** Dinars et une valeur liquidative égale à **103.697** Dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 30 Juin 2013 à 16.298.880 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 13.593.060 dinars, soit 83,40% de valeurs mobilières et de 2.692.627 dinars soit 16,52% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
- Les emplois au titre de la société « BTE » représentent 18,46% de l'actif net de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Le commissaire aux comptes :

Baker Tilly Tunisie

Lamjed Ben Mbarek

Associé

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2013
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 30/06/2013	AU 30/06/2012	AU 31/12/2012
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1-1	13 593 060	12 559 670	12 410 786
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		177 827	773 701	174 688
b - Obligations et valeurs assimilées		13 415 233	11 785 969	12 236 098
c - Autres valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-1-2	2 692 627	3 660 817	3 581 752
a - Placements monétaires		2 586 335	3 101 808	3 536 353
b - Disponibilités		106 292	559 009	45 399
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-	-
b- titres de créance échus		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		13 192	12	12
a - Débiteurs divers	4-1-3	13 192	12	12
c - Immobilisations nettes		-	-	-
TOTAL ACTIF		16 298 879	16 220 499	15 992 550
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-1-4	4 933	22 617*	25 438
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-1-5	15 605	8 860*	15 033
TOTAL PASSIF		20 538	31 477	40 471
<u>ACTIF NET</u>		16 278 341	16 189 022	15 952 079
CP 1 - Capital	4-1-6	15 962 601	15 906 740	15 422 151
CP 2 - Sommes distribuables		315 740	282 282	529 928
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		71	90	88
b - Sommes distribuables de la période		315 669	282 192	529 840
ACTIF NET		16 278 341	16 189 022	15 952 079
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 298 879	16 220 499	15 992 550

* Données rétraitées pour les besoins de comparaison

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2013

(Unité : en D.T.)

		Période du <i>01/04/2013</i> <i>Au</i> Note	Période du <i>01/01/2013</i> <i>Au</i> 30/06/2013	Période du <i>01/04/2012</i> <i>Au</i> 30/06/2012	Période du <i>01/01/2012</i> <i>Au</i> 30/06/2012	Période du <i>01/01/2012</i> <i>Au</i> 31/12/2012
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-2-1	159 898	299 563	158 997	296 561	571 764
a - Dividende		-	-	30 284	30 284	30 284
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		159 898	299 563	128 713	266 277	541 480
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2-2	39 791	89 184	14 727	23 421	108 105
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-	-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-	-	-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		31 408	58 383	1 018	1 652	47 778
d - Intérêts sur comptes courants		-	-	794	2 032	3 062
e - Revenu des autres placements monétaires		8 383	30 801	12 915	19 737	57 265
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		199 689	388 747	173 724	319 982	679 869
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-2-3	8 252	-18 913	-22 388	-43 910	-96 524
REVENU NET DES PLACEMENTS		207 941	369 834	151 336	276 072	583 345
CH 2 Autres charges	4-2-4	-9 123	-18 161	-7 791	-15 436	-32 652
RESULTAT D'EXPLOITATION		198 818	351 673	143 545	260 636	550 693
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-46 723	-36 004	28 387	21 556	-20 854
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		152 095	315 669	171 932	282 192	529 839
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		46 723	36 004	-28 387	-21 556	20 854
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		-33 640	-33 958	-26 774	-24 335	-30 722
Var. des plus (ou moins) valeurs pot./titres		-175 890	-176 088	-27 862	-23 500	-17 437
Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres		142 250	142 130	1 088	-419	-12 612
Frais de négociation		-	-	-	-416	-673
RESULTAT NET DE LA PERIODE		165 178	317 715	116 771	236 301	519 971

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2013

(Unité : en D.T.)

	Période du <i>01/04/2013</i> <i>Au</i> <i>30/06/2013</i>	Période du <i>01/01/2013</i> <i>Au</i> <i>30/06/2013</i>	Période du <i>01/04/2012</i> <i>Au</i> <i>30/06/2012</i>	Période du <i>01/01/2012</i> <i>Au</i> <i>30/06/2012</i>	Période du <i>01/01/2012</i> <i>Au</i> <i>31/12/2012</i>
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	165 178	317 715	116 771	236 302	519 971
a - Résultat d'exploitation	198 818	351 673	143 545	260 637	550 693
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres	-175 890	-176 088	-27 862	-23 500	-17 437
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	142 250	142 130	1 088	-419	-12 612
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-416	-673
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-605 529	-605 529	-495 190	-495 190	-495 190
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-3 724 467	614 076	2 546 242	1 352 249	831 637
a - Souscriptions	15 548 520	30 226 122	15 485 257	29 511 067	55 048 510
- Capital	14 732 400	28 604 600	15 432 400	28 664 000	53 150 600
- Régularisation des sommes non distribuables	278 865	542 668	322 875	601 639	1 077 944
- Régularisation des sommes distribuables	537 255	1 078 854	-270 018	245 428	819 966
b - Rachats	-19 272 987	-29 612 046	-12 939 015	-28 158 818	-54 216 873
- Capital	-18 274 900	-28 041 100	-13 005 100	-27 361 100	-52 317 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-346 013	-531 760	-271 344	-573 936	-1 058 842
- Régularisation des sommes distribuables	-652 074	-1 039 186	337 429	-223 782	-840 731
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 164 818	326 262	2 167 823	1 093 361	856 418
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>					
a - en début de période	20 443 159	15 952 079	14 021 200	15 095 662	15 095 662
b - en fin de période	16 278 341	16 278 341	16 189 023	16 189 023	15 952 079
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a - en début de période	192 405	151 345	131 768	143 012	143 012
b - en fin de période	156 980	156 980	156 041	156 041	151 345
VALEUR LIQUIDATIVE	103,697	103,697	103,749	103,749	105,402
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,89%	1,70%	0,75%	1,57%	3,13%

Notes aux Etats Financiers

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 Septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 Septembre 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

La gestion du portefeuille titres de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,4% de l'actif net moyen, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- ✓ De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% de l'actif net avec minimum de 6 000 DT
- ✓ De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% de l'actif net
- ✓ Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% de l'actif net

2. Référentiel comptable

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2013 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société **Millenium Obligataire SICAV** et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 30/06/2013.

3.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et les valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/06/2013 ou par rapport à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Note explicatives du bilan

4-1.1 Portefeuille Titres :

Le portefeuille-titres est arrêté au 30 Juin 2013 à **13.593.060** dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2013	% actif
BTA				
B0316	100	103 530	102 666	0,63%
B0319	500	521 500	519 044	3,18%
B0319	100	104 330	103 839	0,64%
B0319	100	104 030	103 667	0,64%

B0319	290	295 887	297 671	1,83%
B0319	300	306 240	308 031	1,89%
B0319	300	306 390	308 127	1,89%
B0319	300	306 540	308 222	1,89%
B0319	300	306 690	308 318	1,89%
B0319	210	214 788	215 890	1,32%
B0717	475	529 625	527 551	3,24%
B0717	1 500	1 650 000	1 664 073	10,21%
B0822	300	288 000	302 077	1,85%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	375 878	2,31%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 061	0,23%
BTA-7.50%AVRIL14	54	58 050	55 619	0,34%
BTA-7.50%AVRIL14	100	107 500	102 998	0,63%
BTA-7.50%AVRIL14	29	30 595	29 831	0,18%
BTA-7.50%AVRIL14	20	21 100	20 573	0,13%
BTA-7.50%AVRIL14	15	15 750	15 436	0,09%
Total		5 687 805	5 706 572	35,01%
OBLIGATIONS				
BTK 2012-1 B	5 000	500 000	515 741	3,16%
BTK 2012-1 B	8 000	800 000	825 186	5,06%
EO ATL 2013-1	10 000	1 000 000	1 010 433	6,20%
EO BTE 2009	100	7 000	7 233	0,04%
EO BTE 2009	4 900	339 570	352 016	2,16%
EO BTE 2009	100	7 000	7 233	0,04%
EO BTE 2011	5 500	550 000	559 302	3,43%
EO CIL 2009/1	1 600	64 000	66 669	0,41%
EO CIL 2010/1	4 600	276 000	286 671	1,76%
EO CIL 2010/2	5 000	300 000	308 482	1,89%
EO HL 2009/1	3 000	120 000	124 860	0,77%
EO HL 2013/1	5 000	500 000	503 403	3,09%
EO MEUBLATEX 2010-B	1 500	120 000	120 937	0,74%
EO MODERN LEASING 2012	3 000	300 000	305 684	1,88%
EO PANOBOIS 2007-C	500	20 000	20 234	0,12%
EO TL SUB 2009	4 150	166 000	171 735	1,05%
EO TL SUB 2009	100	4 000	4 138	0,03%
EO TL SUB 2009	100	4 000	4 138	0,03%
EO TL2011-3	6 000	480 000	489 416	3,00%
EO UBCI 2013	5 000	500 000	502 310	3,08%
EO UIB 2009/1	1 000	85 000	88 804	0,54%
EO UIB 2009/1	100	8 500	8 880	0,05%
EO UIB 2009/1	100	8 500	8 880	0,05%
EO UIB 2009/1	870	73 950	77 259	0,47%
ES ATL 2008	5 000	500 000	524 011	3,22%
ES CIL 2008	3 000	300 000	307 961	1,89%
Total		7 033 520	7 201 616	44,18%
FCC				
FCC-BIAT-1-P2 15/08/2013	300	203 849	205 078	1,26%
FCC-BIAT2-P301	300	300 000	301 966	1,85%
Total		503 849	507 044	3,11%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		13 225 174	13 415 233	82,31%
TITRES OPCVM		133 000	177 827	1,09%
FCP PROPARCO	133	133 000	177 827	1,09%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		13 358 174	13 593 060	83,40%

4-1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique est arrêtée au 30.06 2013 à **2.692.627** dinars repartis comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2013	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
<i>Certificats de Dépôt</i>		2 500 000	2 586 335	15,87%
ATTIJARI BANK 15/03/14	500	500 000	507 048	3,11%
BTE 06/08/13	1	1 000 000	1 038 596	6,37%
BTE 08/08/13	1	500 000	519 182	3,19%
BTE 18/07/13	1	500 000	521 509	3,20%
DISPONIBILITES		106 292	106 292	0,65%
Total Général		2 606 292	2 692 627	16,52%

4-1.3. Autres Actifs :

Ce poste présente au 30.06.2013 un solde de **13.192** dinars contre **12** dinars au 30.06.2012 et se détaille comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012
Débiteurs divers	12	12
Gestionnaire	13 180	0
Total	13 192	12

4-1.4. Opérateurs créditeurs :

Ce poste présente au 30.06.2013 un solde de **4.933** dinars contre **22.617** dinars au 30.06.2012 et se détaille comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012*
Dépositaire	4.933	4 269
Gestionnaire	0	18 348
Total	4 933	22 617

* Données retraitées pour les besoins de comparaison suite au reclassement de la rémunération du commissaire aux comptes

4-1.5. Autres créditeurs divers :

Ce poste présente au 30.06.2013 un solde de **15.605** dinars contre **8.860** dinars au 30.06.2012 et se détaille comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012*
Impôts à payer	1 230	1 690
Commissaire aux comptes	12 085	4 825
CMF (redevance & Publication)	2 262	2 317
Charges a payer	28	28
Total	15 605	8 860

* Données retraitées pour les besoins de comparaison suite au reclassement de la rémunération du commissaire aux comptes

4-1.6. Capital Social

Capital au 31 Mars 2013

Montant (en nominal)	19 240 500 D
Nombre de titres	192 405
Nombre d'actionnaires	1263

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	14 732 400 D
Nombre de titres émis	147 324
Nombre d'actionnaires nouveaux	146

Rachat effectués

Montant (en nominal)	18 274 900 D
Nombre de titres rachetés	182 749
Nombre d'actionnaires sortant	415

Capital au 30 Juin 2013

Montant (en nominal)	15 698 000 D
Nombre de titres	156 980
Nombre d'actionnaires	994

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social en nominal au 30 Juin 2013	15 698 000
<input type="checkbox"/> Sommes non distribuables de la période	-23 050
<input type="checkbox"/> Résultat non distribuable de l'exercice clos	287 651
Capital au 30 Juin 2013	15 962 601

(*) Les sommes non distribuables de la période se détaillent comme suit :

Résultat non distribuable de la période :	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-176 088
Variation des + (ou -) valeurs réalisées/cession de titres	142 130
Frais de négociation	-
	<hr/>
	-33 958
Régularisation des S.N.D	
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	542 668
Régularisation des S.N.D sur rachats	-531 760
	<hr/>
	10 908
Sommes non distribuable de la période	-23 050

4.2. Note explicatives de l'état de résultat

4-2.1. Revenus du portefeuille titres:

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2013 au 30.06.2013 à **159.898** dinars contre **158.997** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/04/13 Au 30/06/13	Du 01/04/12 Au 30/06/12
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	159 898	128 713
Revenus des titres OPCVM	-	30 284
Total	159 898	158 997

4-2.2. Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2013 au 30.06.2013 à **39.791** dinars contre **14.727** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/04/13 Au 30/06/13	Du 01/04/12 Au 30/06/12
Revenus des bons de trésor	-	-
Revenus des certificats de dépôt	31 408	1 018
Revenus sur comptes de dépôt	-	794
Revenus des autres placements monétaires	8 383	12 915
Total	39 791	14 727

4-2-3 .Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2013 au 30.06.2013 à **-8.252** dinars contre **22.388** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/04/13 Au 30/06/13	Du 01/04/12 Au 30/06/12
Rémunération du dépositaire	4 928	4 220
Rémunération du gestionnaire**	-13 180	18 168
Total	-8 252	22 388

4-2-4. Autres charges:

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2013 au 30.06.2013 à **9.123** dinars contre **7.791** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	DU 01/04/2013 AU 30/06/2013	DU 01/04/2012 AU 30/06/2012
Redevance C.M.F	4 604	3 849
Rémunération commissaire aux comptes	3 490	3 481
Publicité et publications	163	150
Agios, frais bancaires et autres charges	452	18
Impôts et taxes	415	294
Total	9 123	7 791

(**) N.B :Selon le procès-verbal du conseil d'administration du 25/06/2013 de la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), les administrateurs ont décidé de renoncer aux frais de gestion de **Millenium Obligataire SICAV** à concurrence d'un montant de **34.910** dinars.

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2013

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SICAV TRESOR, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 Juin 2013.

L'actif net de la société SICAV TRESOR au 30 Juin 2013 totalise **714 617 926,332 TND**

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SICAV TRESOR » ci-joint arrêté au 30 Juin 2013 reflète correctement la situation de votre société.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif par l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001.

- Votre société a continué courant le premier trimestre 2013 à amortir la décote (surcote) constatée sur le portefeuille des BTA. Toutefois, le deuxième alinéa de la NCT 17 relative aux OPCVM a prévu d'autres méthodes d'évaluations des obligations et valeurs assimilées tels que les titres de créance émis par le Trésor et négociables sur le marché financier à savoir :

1. A la valeur de marché lorsqu'elles ont fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
2. Au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
3. A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le prix d'acquisition ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Tunis, le 15 Juillet 2013

Le commissaire aux comptes
Slaheddine ZAHAF

SICAV TRESOR

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	665,495,753.479	700,022,928.404	680,258,892.923
AC1-A	OBLIGATIONS		102,908,193.437	115,774,473.939	106,786,234.630
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		553,916,897.988	567,984,666.791	563,590,588.974
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		8,670,662.054	16,263,787.674	9,882,069.319
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	45,330,669.206	123,611,527.672	64,564,424.023
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		45,330,534.215	123,611,493.351	64,563,708.714
AC2-B	DISPONIBILITES		134.991	34.321	715.309
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	4,208,430.786	8,583,212.955	0.000
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		4,208,430.786	8,583,212.955	0.000
TOTAL ACTIF			715,034,853.471	832,217,669.031	744,823,316.946
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	294,840.475	344,094.789	333,213.467
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	122,086.664	160,572.367	134,913.952
TOTAL PASSIF			416,927.139	504,667.156	468,127.419
ACTIF NET			714,617,926.332	831,713,001.875	744,355,189.527
CP1	CAPITAL	CP1	700,261,269.314	815,884,092.771	716,517,371.717
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	14,356,657.018	15,828,909.104	27,837,817.810
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		839.597	2,070.848	1,820.836
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		14,945,382.922	16,059,913.472	31,810,135.709
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-589,565.501	-233,075.216	-3,974,138.735
ACTIF NET			714,617,926.332	831,713,001.875	744,355,189.527
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			715,034,853.471	832,217,669.031	744,823,316.946

SICAV TRESOR

		Période du	Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/04/2013	01/01/2013	01/04/2012	01/01/2012	
		au	au	au	au	
		30/06/2013	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2012	
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	8,035,623.193	15,736,345.237	8,394,552.028	16,085,175.917	32,070,067.690
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS		1,164,919.149	2,283,441.747	1,101,782.845	2,141,471.833	4,407,774.953
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		6,652,134.106	13,234,333.552	6,788,562.881	13,438,018.446	27,156,491.325
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS		218,569.938	218,569.938	504,206.302	505,685.638	505,801.412
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	623,785.804	1,512,655.382	1,195,226.603	2,579,249.101	4,913,716.445
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		251,924.667	833,450.439	851,905.345	1,675,566.656	3,528,917.322
PR2-B REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		31,323.580	107,186.283	79,237.620	168,175.987	374,421.274
PR2-C REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		340,537.557	572,018.660	264,083.638	735,506.458	1,010,377.849
REVENUS DES PLACEMENTS		8,659,408.997	17,249,000.619	9,589,778.631	18,664,425.018	36,983,784.135
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-914,382.900	-1,875,524.051	-1,053,235.256	-2,127,697.484	-4,227,190.189
REVENU NET DES PLACEMENTS		7,745,026.097	15,373,476.568	8,536,543.375	16,536,727.534	32,756,593.946
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-207,194.721	-428,093.646	-235,980.108	-476,814.062	-946,458.237
RESULTAT D'EXPLOITATION		7,537,831.376	14,945,382.922	8,300,563.267	16,059,913.472	31,810,135.709
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-441,824.195	-589,565.501	-142,046.495	-233,075.216	-3,974,138.735
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7,096,007.181	14,355,817.421	8158516.772 (*)	15826838.256 (*)	27835996.974 (*)
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		441,824.195	589,565.501	142,046.495	233,075.216	3,974,138.735
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-731,363.783	-1,225,985.896	-1,075,938.345	-1,197,461.206	-2,139,515.394
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-18,244.001	-31,436.180	146,576.273	-113,836.052	-180,080.675
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6,788,223.592	13,687,960.846	7,371,201.195	14,748,616.214	29,490,539.640

(*) : Retraités pour des besoins de comparabilité

SICAV TRESOR
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2013 AU 30-06-2013

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	
	01/04/2013	01/01/2013	01/04/2012	01/01/2012	31/12/2012
	au	au	au	au	
	30/06/2013	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2012	
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	6,788,223.592	13,687,960.846	7,371,201.195	14,748,616.214	29,490,539.640
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	7,537,831.376	14,945,382.922	8,300,563.267	16,059,913.472	31,810,135.709
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-731,363.783	-1,225,985.896	-1,075,938.345	-1,197,461.206	-2,139,515.394
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-18,244.001	-31,436.180	146,576.273	-113,836.052	-180,080.675
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-27,818,333.972	-27,818,333.972	-32,547,868.188	-32,547,868.188	-32,547,868.188
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-31,637,319.426	-15,606,890.069	-862,060.230	2,463,677.626	-99,636,058.148
SOUSCRIPTIONS	158,277,973.677	322,660,682.831	202,795,125.386	372,956,257.142	671,895,141.753
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	155,144,400.000	313,310,800.000	198,615,500.000	361,729,400.000	652,935,100.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-621,624.985	-1,113,136.161	-167,841.702	-205,570.783	-828,899.231
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	1,390,920.173	7,518,475.301	1,682,246.104	8,073,462.072	8,074,200.036
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	2,364,278.489	2,944,543.691	2,665,220.984	3,358,965.853	11,714,740.948
RACHATS	-189,915,293.103	-338,267,572.900	-203,657,185.616	-370,492,579.516	-771,531,199.901
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-185,838,600.000	-328,396,900.000	-199,836,300.000	-359,666,600.000	-749,500,000.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	743,650.422	1,200,555.834	185,953.068	228,189.010	1,120,795.215
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-2,014,240.841	-7,537,119.542	-1,199,571.205	-7,462,127.457	-7,463,115.433
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-2,806,102.684	-3,534,109.192	-2,807,267.479	-3,592,041.069	-15,688,879.683
VARIATION DE L'ACTIF NET	-52,667,429.806	-29,737,263.195	-26,038,727.223	-15,335,574.348	-102,693,386.696
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	767,285,356.138	744,355,189.527	857,751,729.098	847,048,576.223	847,048,576.223
AN4-B FIN DE PERIODE	714,617,926.332	714,617,926.332	831,713,001.875	831,713,001.875	744,355,189.527
AN5 NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	7,341,667	7,185,586	8,184,071	8,151,235	8,151,235
AN5-B FIN DE PERIODE	7,034,725	7,034,725	8,171,863	8,171,863	7,185,586
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	104.511	103.590	104.807	103.916	103.916
B- FIN DE PERIODE	101.584	101.584	101.777	101.777	103.590
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3.63%	3.64%	3.41%	3.44%	3.46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR
PERIODE DU 01/01/2013 AU 30/06/2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30-06-2013 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30.06.2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.06.2013</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AC1-A. Obligations	1.397.600	100.722.698,077	102.908.193,437	14,40
AIL 2009/1	5.000	100.000,000	101.824,000	0,01
AIL 2011/1	15.000	900.000,000	907.260,000	0,13
AIL 2012/1	30.000	2.400.000,000	2.414.832,000	0,34
AIL 2013/1	10.000	1.000.000,000	1.004.760,000	0,14
AMEN BANK 2006	20.000	800.000,000	813.776,000	0,11
AMEN BANK 2009 A	30.000	2.399.700,000	2.478.252,000	0,35
AMEN BANK 2009 B	30.000	2.399.700,000	2.471.532,000	0,35
AMEN BANK 2010 SUB	50.000	4.333.000,000	4.476.880,000	0,63
AMEN BANK 2011/1 SUB	30.000	2.700.000,000	2.800.344,000	0,39
AMEN BANK2008	10.000	750.000,000	754.720,000	0,11
ATB 2007/1(20 ANS)	20.000	1.400.000,000	1.406.688,000	0,20
ATB 2007/1(25 ANS)	31.000	2.355.468,000	2.367.198,400	0,33
ATB 2009/A2	15.000	1.125.000,000	1.130.052,000	0,16
ATB 2009/B1	5.000	500.000,000	502.624,000	0,07
ATL 2009	20.000	400.000,000	402.752,000	0,06
ATL 2009/3	15.000	600.000,000	611.448,000	0,09
ATL 2010/1	15.000	900.000,000	931.404,000	0,13
ATL 2010/2	10.000	1.000.000,000	1.020.592,000	0,14
ATL 2011	15.000	1.500.000,000	1.528.356,000	0,21
ATL 2012/1	10.000	800.000,000	803.344,000	0,11
ATL 2013/1	10.000	1.000.000,000	1.010.432,000	0,14
ATTIJARI BANK 2010	50.000	3.571.400,000	3.634.760,000	0,51
ATTIJARI LEASE 2010/1	30.000	1.800.000,000	1.858.536,000	0,26
ATTIJARI LEASE 2011	25.000	2.000.000,000	2.044.440,000	0,29
ATTIJARI LEASE SUB 2009	10.000	1.000.000,000	1.017.664,000	0,14
ATTIJARI LEASING 2012-1/B	3.400	272.000,000	273.156,000	0,04
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10.000	1.000.000,000	1.004.312,000	0,14
BH 2007	30.000	1.200.000,000	1.228.896,000	0,17
BH 2009	70.000	6.461.000,000	6.588.176,000	0,92
BH 2013/1	10.000	1.000.000,000	1.000.448,000	0,14
BNA 2009	10.000	733.200,000	740.576,000	0,10
BTE 2009	50.000	3.500.000,000	3.616.400,000	0,51
BTE 2010	15.000	1.200.000,000	1.236.492,000	0,17
BTE 2011/A	20.000	2.000.000,000	2.033.824,000	0,28
BTK 2009	50.000	3.999.523,077	4.053.603,077	0,57

CHO 2009	7.000	612.500,000	627.939,200	0,09
CHO COMPANY 2009	3.000	262.500,000	267.876,000	0,04
CIL 2009/1	5.000	200.000,000	208.340,000	0,03
CIL 2009/2	15.000	600.000,000	618.564,000	0,09
CIL 2009/3	2.500	100.000,000	101.638,000	0,01
CIL 2010/1	20.000	1.200.000,000	1.243.168,000	0,17
CIL 2010/2	7.500	450.000,000	461.562,000	0,06
CIL 2011/1	25.000	1.500.000,000	1.521.840,000	0,21
CIL 2012/1	20.000	1.600.000,000	1.619.568,000	0,23
CIL 2012/2	15.000	1.500.000,000	1.527.564,000	0,21
HL 2009/1	20.000	800.000,000	832.400,000	0,12
HL 2009/2	20.000	800.000,000	825.120,000	0,12
HL 2010/1	20.000	800.000,000	801.120,000	0,11
HL 2010/2	10.000	600.000,000	614.008,000	0,09
MEUBLATEX 2008	8.000	640.000,000	663.257,600	0,09
PANOBOIS 2007	5.000	200.000,000	202.336,000	0,03
SERVICOM 2012	3.000	300.000,000	304.581,600	0,04
SIHM 2008 TR A/ATTIJ	3.000	180.000,000	187.372,800	0,03
SIHM 2008 TR B/STB	3.000	180.000,000	187.372,800	0,03
STB 2008/1	50.000	4.000.000,000	4.025.280,000	0,56
STB 2008/2	2.200	174.057,000	177.182,760	0,02
STB 2010/1	10.000	700.000,000	707.416,000	0,10
STB 2011/A	25.000	2.142.750,000	2.187.150,000	0,31
STM 2007	14.000	560.000,000	582.579,200	0,08
TL 2008/2	15.000	300.000,000	307.296,000	0,04
TL 2008/3	15.000	300.000,000	305.232,000	0,04
TL 2009/1	10.000	200.000,000	203.448,000	0,03
TL 2010/2	15.000	900.000,000	921.768,000	0,13
TL 2011/1	15.000	900.000,000	902.088,000	0,13
TL 2011/2	20.000	1.600.000,000	1.651.120,000	0,23
TL 2011/3	15.000	1.200.000,000	1.223.544,000	0,17
TL 2012/1	10.000	800.000,000	803.560,000	0,11
TL SUB 2010	20.000	1.200.000,000	1.216.928,000	0,17
TL SUB 2013	10.000	1.000.000,000	1.009.208,000	0,14
UIB 2009/1A	30.000	2.100.000,000	2.184.336,000	0,31
UIB 2009/1B	40.000	3.199.600,000	3.334.224,000	0,47
UIB 2009/1C	30.000	2.550.000,000	2.664.120,000	0,37
UIB 2011/1A	30.000	2.700.000,000	2.793.888,000	0,39
UIB 2011-2	30.000	2.571.300,000	2.621.844,000	0,37
AC1-B. Emprunts d'Etat	534.065	545.515.115,425	553.916.897,988	77,51
Bons du Trésor Assimilables	534.065	545.515.115,425	553.916.897,988	77,51
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	16.363	16.864.750,337	17.440.118,244	2,44
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	91.342	94.838.307,700	96.039.517,555	13,44
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	27.656	28.331.793,587	30.117.083,098	4,21
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	72.173	73.455.914,400	75.039.370,243	10,50

BTA 5-10/2015	9.113	8.973.539,700	9.235.195,152	1,29
BTA 5.25-03/2016	37.307	36.735.634,800	37.216.435,156	5,21
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	14.342	15.782.125,200	16.535.374,898	2,31
BTA 5.50% 10/2018	23.456	22.746.001,600	23.486.825,622	3,29
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	196.763	203.321.564,101	205.978.134,134	28,82
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	9.550	10.121.484,000	10.198.030,518	1,43
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	36.000	34.344.000,000	35.780.054,795	5,01
*Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA			(3.149.241,427)	(0,44)
AC1-C. Autres valeurs	73.363	8.377.584,898	8.670.662,054	1,21
Titres OPCVM	73.363	8.377.584,898	8.670.662,054	1,21
AL AMANA OBLG FCP	16.827	1.691.905,941	1.671.291,294	0,23
FCP CAPITALISATION ET	1.000	1.000.000,000	1.337.045,000	0,19
FCP HELION MONEO	981	100.050,228	99.721,593	0,01
PLACEMENT OBLIGATAIRE	42.878	4.384.796,517	4.369.997,126	0,61
SICAV PATRIMOINE	11.677	1.200.832,212	1.192.607,041	0,17
Total Portefeuille titres	2.005.028	654.615.398,400	665.495.753,479	93,12

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **15.736.345,237 Dinars** au 30.06.2013, contre **16.085.175,917 Dinars** au 30.06.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 30.06.2013	Montant au 30.06.2012
Revenus des obligations	2.283.441,747	2.141.471,833
Revenus des Emprunts d'Etat	13.234.333,552	13.438.018,446
Revenus des autres valeurs	218.569,938	505.685,638
TOTAL	15.736.345,237	16.085.175,917

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2013, à **45.330.534,215 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Billets de Trésorerie et en Certificats de Dépôt et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2013	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	14.156	13.798.668,006	13.904.214,587	1,95
BTC 52S-24/09/2013	6.061	5.954.036,912	5.990.087,645	0,84
BTC 52S-26/11/2013	6.433	6.246.023,225	6.306.514,213	0,88
BTC 52S-25/03/2014	1.662	1.598.607,869	1.607.612,729	0,23

AC2-A-2 Billets de Trésorerie :

<i>Désignation</i>	<i>Aval</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.06.2013</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Billets de Trésorerie	BIAT	10	4.936.039,360	4.956.989,992	0,69
HANNIBAL LEASE	BIAT	10	4.936.039,360	4.956.989,992	0,69

AC2-A-3 Certificats de dépôts :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.06.2013</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Certificats de dépôts à moins d'un an	53	26.450.191,773	26.469.329,636	3,71
CDP 10J-01/07/2013	2	998.956,917	999.999,999	0,14
CDP 10J-04/07/2013	10	4.994.784,587	4.998.433,947	0,70
CDP 10J-05/07/2013	1	499.478,459	499.791,221	0,07
CDP 10J-06/07/2013	11	5.494.263,045	5.497.129,651	0,77
CDP 10J-08/07/2013	8	3.995.827,669	3.997.078,225	0,56
CDP 30J-17/07/2013	6	2.990.537,456	2.994.944,007	0,42
CDP 30J-20/07/2013	3	1.495.268,728	1.496.999,190	0,21
CDP 30J-22/07/2013	5	2.492.114,547	2.494.473,646	0,35
CDP 30J-26/07/2013	4	1.993.691,637	1.994.739,574	0,28
CDP 30J-28/07/2013	3	1.495.268,728	1.495.740,176	0,21

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2013, à **134,991 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR 2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 30.06.2013 à **1.512.655,382 Dinars**, contre **2.579.249,101 Dinars** au 30.06.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 30.06.2013	Montant au 30.06.2012
Revenus des Bons du Trésor à CT	833.450,439	1.675.566,656
Revenus des Billets de Trésorerie	107.186,283	168.175,987
Revenus des Certificats de Dépôt	572.018,660	735.506,458
TOTAL	1.512.655,382	2.579.249,101

AC 3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30.06.2013 à **4.208.430,786 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement (Montant des titres de créance échus et non encore remboursés).

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 30.06.2013 à **416.927,139 Dinars**, contre **504.667,156 Dinars** au 30.06.2012. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 30.06.2013	Montant au 30.06.2012
PA1	Opérateurs créditeurs	294.840,475	344.094,789
PA 2	Autres créditeurs divers^(*)	122.086,664	160.572,367
	TOTAL	416.927,139	504.667,156

(*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.06.2013, à **122.086,664 Dinars** et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30.06.2013
Etat, impôts et taxes	51.778,415
Redevance CMF	58.966,749
Provision pour charges à payer	11.341,500
Total	122.086,664

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 30.06.2013 à **1.875.524,051 Dinars** contre **2.127.697,484 Dinars** au 30.06.2012 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	30.06.2013	30.06.2012
Rémunération du gestionnaire	562.657,223	638.309,253
Rémunération du dépositaire	1.312.866,828	1.489.388,231
Total	1.875.524,051	2.127.697,484

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30.06.2013 à **428.093,646 Dinars**, contre **476.814,062 Dinars** au 30.06.2012 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	30.06.2013	30.06.2012
Redevance CMF	375.096,403	425.530,414
Impôts et Taxes	34.315,742	37.132,129
Charges Diverses	18.681,501	14.151,519
Total	428.093,646	476.814,062

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.06.2013 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2013 (en nominal)

- Montant : 718.558.600,000 Dinars
- Nombre de titres : 7.185.586
- Nombre d'actionnaires : 5.392

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 313.310.800,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 3.133.108

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 328.396.900,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 3.283.969

Capital au 30.06.2013 700.261.269,314 Dinars

- Montant en nominal : 703.472.500,000 Dinars
- Sommes non distribuables : -3.211.230,686 Dinars
- Nombres de titres : 7.034.725
- Nombre d'actionnaires : 5.163

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.06.2013 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	: 14.945.382,922 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période	: -589.565,501 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	: 839,597 Dinars
SOMMES DISTRIBUABLES	: 14.356.657,018 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

<u>4-1 Données par action</u>	<u>30.06.2013</u>	<u>30.06.2012</u>
• Revenus des placements	2,452	2,284
• Charges de gestion des placements	(0,267)	(0,260)
• Revenus net des placements	2,185	2,024
• Autres charges d'exploitation	(0,061)	(0,058)
• Résultat d'exploitation	2,125	1,966
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,084)	(0,029)
SOMMES DISTRIBUABLES	2,041	1,937
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,084	0,029
• Variation des +/- values potentielles/titres	(0,174)	(0,147)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(0,004)	(0,014)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1,946	1,805

4-2 Ratios de gestion des placements

<u>4-2 Ratios de gestion des placements</u>	<u>30.06.2013</u>	<u>30.06.2012</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,248%	0,249%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,057%	0,056%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1,976%	1,850%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,35% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2013

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV Opportunity arrêtés au 30 Juin 2013 faisant apparaître un total bilan de 1 025 958 DT et un actif net de 1 017 803 DT.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2013, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV Opportunity telle que arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, il est à signaler que :

- Au 30 Juin 2013, la société SICAV OPPORTUNITY a employé 11.182% % de son actif en obligations émises par l'ATB. Ce pourcentage est supérieur au taux de détention maximum de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

- Au 30 Juin 2013 la BIAT détient 4 615 actions dans la SICAV OPPORTUNITY soit 49.075% du capital de cette dernière. Par ailleurs, la « SICAV OPPORTUNITY » détient 300 actions « BIAT » au 30 Juin 2013. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 466 du CSC et doit être régularisée.

Tunis, le 29 Juillet 2013

Le commissaire aux comptes

Leila Bchir

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	817,326.469	992,469.915	796,470.532
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		435,816.190	479,517.592	377,337.530
AC1-B	OBLIGATIONS		114,567.600	120,542.400	123,307.200
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		266,942.679	391,076.962	295,825.802
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		0.000	1,332.961	0.000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	207,249.917	253,723.269	245,404.392
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		206,313.272	252,977.923	244,820.747
AC2-B	DISPONIBILITES		936.645	745.346	583.645
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	1,381.498	240.000	403.401
AC3-A	DIVIDENDES A RECEVOIR		968.000	240.000	0.000
AC3-B	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		413.498	0.000	403.401
TOTAL ACTIF			1,025,957.884	1,246,433.184	1,042,278.325
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	832.461	1,024.685	691.098
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	7,321.870	5,725.345	20,350.829
TOTAL PASSIF			8,154.331	6,750.030	21,041.927
ACTIF NET			1,017,803.553	1,239,683.154	1,021,236.398
CP1	CAPITAL	CP1	1,005,939.158	1,230,889.758	1,005,646.346
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	11,864.395	8,793.396	15,590.052
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		7.847	7.188	6.082
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		11,826.342	8,922.681	18,438.360
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		30.206	-136.473	-2,854.390
ACTIF NET			1,017,803.553	1,239,683.154	1,021,236.398
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1,025,957.884	1,246,433.184	1,042,278.325

SICAV OPPORTUNITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/04/2013	01/01/2013	01/04/2012	01/01/2012	31/12/2012
	au	au	au	au		
		30/06/2013	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2012	
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	13,821.399	18,616.570	10,951.726	16,353.040	32,757.537
PR1-A DIVIDENDES		8,941.400	8,941.400	5,247.050	5,247.050	11,886.350
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS		1,557.600	3,073.200	1,250.400	2,475.600	5,240.400
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		3,322.399	6,601.970	4,420.607	8,522.755	15,517.363
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS		0.000	0.000	33.669	107.635	113.424
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1,513.750	3,450.079	2,143.964	4,421.211	8,025.892
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		1,513.750	3,450.079	2,143.964	4,421.211	8,025.892
REVENUS DES PLACEMENTS		15,335.149	22,066.649	13,095.690	20,774.251	40,783.429
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-2,534.725	-5,096.481	-3,221.632	-6,329.476	-12,087.778
REVENU NET DES PLACEMENTS		12,800.424	16,970.168	9,874.058	14,444.775	28,695.651
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-2,969.489	-5,143.826	-2,661.527	-5,522.094	-10,257.291
RESULTAT D'EXPLOITATION		9,830.935	11,826.342	7,212.531	8,922.681	18,438.360
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		50.440	30.206	-156.526	-136.473	-2,854.390
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		9,881.375	11,856.548	7056.005 (*)	8786.208 (*)	15583.970 (*)
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-50.440	-30.206	156.526	136.473	2,854.390
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-17,186.542	-14,411.742	-4,802.588	-9,408.076	-108,256.635
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-13,081.810	-6,341.987	895.131	843.247	69,219.658
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION		-494.484	-583.062	-20.445	-20.445	-568.005
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-20,931.901	-9,510.449	3,284.629	337.407	-21,166.622

(*) : Retraité pour des besoins de comparabilité

SICAV OPPORTUNITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2013 AU 30-06-2013

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	31/12/2012
	01/04/2013	01/01/2013	01/04/2012	01/01/2012	
	au	au	au	au	
	30/06/2013	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2012	
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	-20,931.901	-9,510.449	3,284.629	337.407	-21,166.622
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	9,830.935	11,826.342	7,212.531	8,922.681	18,438.360
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-17,186.542	-14,411.742	-4,802.588	-9,408.076	-108,256.635
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	-13,081.810	-6,341.987	895.131	843.247	69,219.658
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-494.484	-583.062	-20.445	-20.445	-568.005
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-15,920.972	-15,920.972	-18,054.282	-18,054.282	-18,054.282
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	22,111.600	21,998.576	-14,170.665	20,406.635	-176,536.092
SOUSCRIPTIONS	22,111.600	36,366.704	110,053.005	209,586.385	481,483.528
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	20,000.000	32,800.000	95,500.000	181,500.000	426,800.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	1,722.393	2,958.468	14,352.153	26,449.016	48,938.108
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	338.767	555.578	0.631	1,412.459	1,414.080
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	50.440	52.658	200.221	224.910	4,331.340
RACHATS	0.000	-14,368.128	-124,223.670	-189,179.750	-658,019.620
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	0.000	-12,800.000	-108,000.000	-164,000.000	-576,600.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	0.000	-1,328.865	-15,866.210	-23,898.324	-73,311.120
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0.000	-216.811	-0.713	-920.043	-922.770
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	0.000	-22.452	-356.747	-361.383	-7,185.730
VARIATION DE L'ACTIF NET	-14,741.273	-3,432.845	-28,940.318	2,689.760	-215,756.996
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1,032,544.826	1,021,236.398	1,268,623.472	1,236,993.394	1,236,993.394
AN4-B FIN DE PERIODE	1,017,803.553	1,017,803.553	1,239,683.154	1,239,683.154	1,021,236.398
AN5 NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	9,204	9,204	11,002	10,702	10,702
AN5-B FIN DE PERIODE	9,404	9,404	10,877	10,877	9,204
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	112.184	110.955	115.308	115.585	115.585
B- FIN DE PERIODE	108.230	108.230	113.972	113.972	110.955
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-8.08%	-1.88%	1.06%	0.05%	-2.59%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV OPPORTUNITY
PERIODE DU 01/01/2013 AU 31/03/2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30.06.2013 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30.06.2013	% de L'ACTIF NET
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	46.520	405.385,923	435.816,190	42,81
ADWYA	1.800	8.493,600	13.883,400	1,36
ARTES	1.500	11.609,750	11.691,000	1,15
ARTES NG	300	2.295,000	2.127,000	0,21
ASSAD	2.500	19.361,150	20.895,000	2,05
ATTIJARI LEASING	700	25.489,500	23.562,000	2,31
BIAT	300	19.682,000	20.028,000	1,97
BT	1.000	8.805,000	9.237,000	0,91
BT DA 1/3	1.000	3.100,000	3.000,000	0,29
CARTHAGE CEMENT	10.000	20.583,788	37.730,000	3,71
CIL	1.800	6.391,815	25.621,200	2,52
ESSOUKNA	2.000	19.182,030	18.368,000	1,80
MONOPRIX	1.500	43.329,500	40.920,000	4,02
SFBT	2.800	37.863,480	36.797,600	3,62
SFBT DA 1/19	16	11,680	12,640	0,00
SIMPAR	800	54.627,600	50.052,800	4,92
SOTUVER	3.000	26.948,000	23.412,000	2,30
SPDIT	1.845	12.879,950	13.022,010	1,28
STAR	200	29.400,000	27.675,600	2,72
TELNET HOLDING	2.500	16.563,000	16.200,000	1,59
TL	218	4.928,920	5.490,330	0,54
TLS DA 3/80	141	115,620	114,210	0,01
TPR	4.400	16.399,110	20.825,200	2,05
TPR DA 1/44	4.400	484,000	440,000	0,04
TUNINVEST- SICAR	1.000	9.755,000	9.280,000	0,91
TUNIS RE	800	7.086,430	5.431,200	0,53
Emprunts de sociétés	1.500	114.000,000	114.567,600	11,26
ATB 2007/1 (25 ANS)	1.500	114.000,000	114.567,600	11,26
Emprunts d'Etat	256	259.809,300	266.942,679	26,23
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	153	154.636,000	160.015,900	15,72
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1	1.046,300	1.059,450	0,10
BTA 5.25-03/2016	44	43.646,000	44.213,058	4,34
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	10	11.206,000	11.731,206	1,15
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	48	49.275,000	49.923,065	4,90
Total portefeuille titres	48.276	779.195,223	817.326,469	80,30

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **18.616,570 Dinars** au 30.06.2013, contre **16.353,040 Dinars** au 30.06.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	MONTANT au 30.06.2013	MONTANT au 30.06.2012
Dividendes	8.941,400	5.247,050
Revenus des obligations	3.073,200	2.475,600
Revenus des emprunts d'Etat	6.601,970	8.522,755
Revenus des Autres Valeurs	0,000	107,635
Total	18.616,570	16.353,040

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités:

AC2-A. Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève aux 30.06.2013, à **206.313,272 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.13	% Actif net
BTC 52S-24/09/2013	184	181.428,171	181.897,728	17,87
BTC 52S-26/11/2013	17	16.615,432	16.676,980	1,64
BTC 52S-25/03/2014	8	7.672,331	7.738,564	0,76
Total	209	205.715,934	206.313,272	20,27

AC2-B. Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2013, à **936,645 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 30.06.2013, à **3.450,079 Dinars**, contre **4.421,211 Dinars** au 30.06.2012 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 30.06.2013	Montant au 30.06.2012
Revenus des Bons du Trésor	3.450,079	4.421,211
Total	3.450,079	4.421,211

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30.06.2013, à **1.381,498 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilable et les dividendes à recevoir.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 30.06.2013, à **5.096,481 Dinars**, contre **6.329,476 Dinars** au 30.06.2012 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Charges de gestion des placements	30.06.2013	30.06.2012
Rémunération du gestionnaire	3.567,533	4.430,630
Rémunération du dépositaire	1.528,948	1.898,846
Total	5.096,481	6.329,476

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30.06.2013 à **5.143,826 Dinars**, contre **5.522,094 Dinars** au 30.06.2012 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	30.06.2013	30.06.2012
Redevance CMF	509,634	632,918
Impôts et Taxes	43,988	41,381
Charges Diverses	4.590,204	4.847,795
Total	5.143,826	5.522,094

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 30.06.2013, à **8.154,331 Dinars** contre **6.750,030 Dinars** au 30.06.2012. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 30.06.2013	Montant au 30.06.2012
PA1	Opérateurs créditeurs	832,461	1.024,685
PA2	Autres créditeurs divers (*)	7.321,870	5.725,345
TOTAL		8.154,331	6.750,030

(*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.06.2013, à **7.321,870 Dinars** et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30.06.2013
Etat, impôts et taxes	144,666
Redevance CMF	83,242
Sommes à régler	3.184,557
Provision pour charges à payer	3.909,405
Total	7.321,870

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.06.2013 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2013 (en nominal)

- Montant : 920.400,000 Dinars
- Nombre de titres : 9.204
- Nombre d'actionnaires : 17

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 32.800,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 328

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 12.800,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 128

Capital au 30.06.2013 : 1.005.939,158 Dinars

- Montant en nominal : 940.400,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 65.539,158 Dinars
- Nombres de titres : 9.404
- Nombre d'actionnaires : 18

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.06.2013 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 11.826,342 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période : 30,206 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieures : 7,847 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES : 11.864,395 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	30.06.2013	30.06.2012
• Revenus des placements	2,347	1,910
• Charges de gestion des placements	(0,542)	(0,582)
• Revenus net des placements	1,805	1,328
• Autres charges d'exploitation	(0,547)	(0,508)
• Résultat d'exploitation	1,258	0,820
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,003	(0,013)
SOMMES DISTRIBUABLES	1,261	0,808
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,003)	0,013
• Variation des +/- values potentielles/titres	(1,533)	(0,865)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(0,674)	0,078
• Frais de négociation	(0,062)	(0,002)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	(1,011)	0,031
4-2 Ratios de gestion des placements :	30/06/2013	30/06/2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,496%	0,497%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,501%	0,434%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1,151%	0,691%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,3% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES -ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS -AU 30 JUIN 2013

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs de « **Arabia SICAV** », tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos le *30 juin 2013*, ci joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas sur la base de cet examen limité d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le *30 juin 2013*, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 6 403 453, dinars
incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date, à 57 884, dinars
et tels que certifiés par votre dépositaire.

Nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d' « **Arabia Sicav** » au *30 juin 2013*.

Aussi, devons nous remarquer que :

- 1) les états financiers trimestriels d'« Arabia Sicav » ci-joints ont enregistré un changement de méthode de présentation, sans incidence sur la valeur liquidative et les sommes distribuables de l'exercice, ayant concerné les frais et honoraires autres que ceux du gestionnaire et du dépositaire, logés précédemment dans la rubrique « Opérateurs créditeurs », sont présentés au 30 juin 2013 au niveau de la rubrique « Autres créditeurs divers ».
- 2) Les actifs nets sont minorés du reliquat récupérable à partir de 2011 des Billets de trésorerie contractés antérieurement, d'un montant net d'intérêts, de 354 167, dinars
- 3) Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent au *30 juin 2013*, 10.69% des actifs.

Tunis, le 02 août 2013
Le Commissaire aux Comptes
Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 30/06/2013
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	5 447 049	4 237 617	4 439 885
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	5 086 284	3 723 189	4 082 201
b- Obligations et valeurs assimilées	360 765	514 429	357 685
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités	689 344	3 110 827	2 356 703
a- Placements monétaires	0	2 764 921	1 790 395
b- Disponibilités	689 344	345 905	566 308
AC3- Créances d'exploitation	310 014	20 423	
AC4- Autres actifs			
TOTAL ACTIF	6 446 408	7 368 867	6 796 588
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs*	7 564	7 693	7 557
PA2- Autres créditeurs divers*	35 391	97 738	60 779
TOTAL PASSIF	42 955	105 431	68 335
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	6 345 479	7 235 533	6 661 536
CP2- Sommes distribuables	57 974	27 903	66 717
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	90	1 080	1 056
b- Sommes distribuables de la période	57 884	26 823	65 661
ACTIF NET	6 403 453	7 263 436	6 728 253
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 446 408	7 368 867	6 796 588

* données du 30/06/2012 retraitées pour raisons de comparabilité (cf note I)

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 30/06/2013

(Exprimé en dinars)

	<u>01/04/2013</u> <u>30/06/2013</u>	<u>01/01/2013</u> <u>30/06/2013</u>	<u>01/04/2012</u> <u>30/06/2012</u>	<u>01/01/2012</u> <u>30/06/2012</u>	<u>01/01/2012</u> <u>31/12/2012</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	65 115	68 578	38 759	42 920	83 691
a- Dividendes	61 290	61 290	34 808	34 808	68 751
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 825	7 288	3 950	8 111	14 939
c- Revenus des autres valeurs					
PR 2- Revenus des placements monétaires	18 669	37 938	18 692	37 510	86 376
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	83 783	106 516	57 450	80 430	170 067
CH 1- Charges de gestion des placements	19 451	39 428	22 127	44 243	87 306
REVENU NET DES PLACEMENTS	64 333	67 087	35 323	36 187	82 760
PR 3- Autres produits	1 254	7 598	1 358	8 228	16 235
CH 2- Autres charges	9 743	16 818	10 079	17 431	31 984
RESULTAT D EXPLOITATION	55 844	57 868	26 602	26 984	67 011
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	16	16	-157	-162	-1 350
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	55 861	57 884	26 445	26 823	65 661
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-16	-16	157	162	1 350
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-346 186	-353 329	-2 749	93 975	-317 760
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-39 166	5 703	-38 395	-76 143	-73 942
- Frais de négociation	-2 873	-7 873	-3 450	-5 011	-8 472
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-332 381	-297 630	-17 991	39 806	-333 163

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 30/06/2013

	<u>01/04/2013</u> <u>30/06/2013</u>	<u>01/01/2013</u> <u>30/06/2013</u>	<u>01/04/2012</u> <u>30/06/2012</u>	<u>01/01/2012</u> <u>30/06/2012</u>	<u>01/01/2012</u> <u>31/12/2012</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u> <u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Resultat d 'Exploitation	55 844	57 868	26 602	26 984	67 011
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-346 186	-353 329	-2 749	93 975	-317 760
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-39 166	5 703	-38 395	-76 143	-73 942
d- Frais de négociation de titres	-2 873	-7 873	-3 450	-5 011	-8 472
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-66 627	-66 627	-100 100	-100 100	-100 100
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
_ Capital	4 239 351	4 239 351	149	149	149
_ Régularisation des sommes non distribuables	23 061	23 061	167	167	167
Régularisation des sommes distribuables	2 418	2 418	-671	-671	-671
_ Droits d' entrée	43 047	43 047	2	2	2
b- Rachats					
_ Capital	-4 243 141	-4 243 141	-56 392	-105 642	-267 898
_ Régularisation des sommes non distribuables	-22 877	-22 877	-478	-586	669
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 402	-2 402	507	-182	-1 395
_ Droit de sortie					
VARIATION DE L ACTIF NET	-359 550	-324 800	-174 806	-167 055	-702 239
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
a- en début de période	6 763 003	6 728 253	7 438 243	7 430 492	7 430 492
b- en fin de periode	6 403 453	6 403 453	7 263 436	7 263 436	6 728 253
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- en début de periode	94 910	94 910	97 847	98 509	98 509
b- en fin de periode	94 856	94 856	97 091	97 091	94 910
VALEUR LIQUIDATIVE	67,507	67,507	74,811	74,811	70,891
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-4,28%	-3,78%	-0,25%	0,54%	-4,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 30/06/2013

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Depuis le 1^{er} trimestre de l'exercice 2013, il y a eu un changement de méthode de présentation des comptes touchant la rubrique suivante:

* Reclassement des frais autre que ceux du gestionnaire et du dépositaire du PA1 au PA2

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation
les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1-Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013 à 5 447 049 DT contre 4 237 617 DT au 30/06/2012, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq	Val au 30/06/2013	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:	644 047	5 979 237	5 086 284	78,90%	
ACTIONS					
AIR LIQUIDE	50	19 500	17 464	0,27%	0,00%
AMS	240	1 819	1 903	0,03%	0,00%
ASSAD	54 000	538 908	451 332	7,00%	0,45%
ATL	16 802	70 702	52 254	0,81%	0,07%
ATL N 12	77 339	255 390	219 643	3,41%	0,31%
BNA	5 409	57 003	48 384	0,75%	0,02%
BT	2 000	17 548	18 474	0,29%	0,00%
BT DA 13	2 000	5 849	6 000	0,09%	0,00%
BTE	9 538	241 106	252 852	3,92%	0,95%
CARTHAGE CEMENT	5 000	18 241	18 865	0,29%	0,00%
CIMENT DE BIZERTE	95 350	843 177	520 611	8,08%	0,22%
ECYCL	10 000	112 000	113 200	1,76%	0,19%
ELECTROSTAR	16 575	248 625	262 316	4,07%	0,68%
HANNIBAL LEASE NS	36 800	349 600	349 600	5,42%	0,92%
LANDOR	25 000	187 500	224 525	3,48%	0,53%
MAG GENERAL	1 600	52 082	46 800	0,73%	0,01%
MONOPRIX	5 000	143 720	136 400	2,12%	0,03%
OTH	60 000	390 000	395 220	6,13%	0,11%
SFBT	4 001	52 018	52 581	0,82%	0,01%
SOTUVER	60 035	534 422	468 513	7,27%	0,34%
TELNET	9 500	68 972	61 560	0,95%	0,09%
TL	30	698	756	0,01%	0,00%
TPR DA 13	24 576	3 077	2 458	0,04%	0,05%
TPR	24 571	135 374	116 295	1,80%	0,05%
TUNIS RE	62 700	730 648	425 670	6,60%	0,42%
UIB	35 716	681 930	498 381	7,73%	0,20%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K PRUDENT	39	43 327	88 908	1,38%	2,46%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	176	176 000	235 320	3,65%	0,00%
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	5 810	348 600	360 765	5,60%	
ATL 2010/1	5 810	348 600	360 765	5,60%	
TOTAL		6 327 837	5 447 049	84,50%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2013 à 689 344DT contre 3 110 827DT au 30-06-2012, et se détaille ainsi :

	01/01/2013	01/01/2012
	30/06/2013	30/06/2012
Placement à terme	0	776 688
Certificats de depots	0	1 988 234
Disponibilités	689 344	345 905
TOTAL	689 344	3 110 827

PA1-Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération du gestionnaire et du dépositaire et se détaille ainsi :

	01/01/2013	01/01/2012
	30/06/2013	30/06/2012
rémunération du gestionnaire	5 799	7 123
rémunération du dépositaire	1 765	570
TOTAL	7 564	7 693

PA2-Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 35 391 DT au 30-06-2013 contre 97 738 DT au 30-06-2012 et se détaille ainsi :

	01/01/2013	01/01/2012
	30/06/2013	30/06/2012
frais transactions	7 707	4 992
redevance CMF	491	604
Honoraires Commissaires aux comptes	6 065	5 988
frais publications	200	99
Jetons de présence	3 079	4 353
Retenue à la source	1 938	4 077
TCL	219	144
DIV AFHC 2011		61 789
Divers	15 692	15 692
TOTAL	35 391	97 738

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 2 ème trimestre de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2013

Montant	6 694 263
Nombre de titres	94 910
Nombre d'actionnaires	31

Souscriptions réalisées

Montant	4 239 351
Nombre de titres émis	60 400
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	-4 243 141
Nombre de titres rachetés	60 454
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets s/capital

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-39 166
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-346 186
Régularisation des sommes non distribuables	184
Frais de négociation	-2 873
Droit d'entrée	43 047

Capital au 30/06/2013

Montant	6 345 479
Nombre de titres	94 856
Nombre d'actionnaires	30

CP2- Sommes distribuables

	01/01/2013	01/01/2012
	30/06/2013	30/06/2012
Sommes distribuables de la periode	57 884	26 823
Sommes distribuables des exercices antérieurs	90	1 080
Sommes distribuables	57 974	27 903

PR1- Revenus du portefeuille-

Au 30-06-2013, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 68 578 DT contre 42 920DT au 30-06-2012

	01/01/2013	01/01/2012
	30/06/2013	30/06/2012
Revenu des actions	61 290	34 808
Revenus des obligations	7 288	8 111
TOTAL	68 578	42 920

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 37 938 DT au 30-06-2013 et se détaillent comme suit:

	01/01/2013	01/01/2012
	30/06/2013	30/06/2012
Revenu des Placements à terme	22 804	11 468
Revenu des Certificats de depots	2 308	406
Intérêts sur comptes de dépôts	12 826	25 637
TOTAL	37 938	37 510

CH 1-Charges de gestion des placements

CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2013	01/01/2012
	30/06/2013	30/06/2012

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de l' AFC	38 843	43 623
--------------------------	--------	--------

Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 d par an:

Les honoraires de l'ATB	585	620
-------------------------	-----	-----

TOTAL	39 428	44 243
--------------	---------------	---------------

CH2-AUTRE CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	30/06/2013	30/06/2012
Redevance CMF	3 292	3 697
Commissaire aux comptes	8 412	8 550
Publicité et publication	348	399
Services bancaires	6	6
Timbre fiscal	4	4
JETONS DE PRESENCE	4 327	4 353
TCL	428	422
TOTAL	16 818	17 431

PR3-AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 30-06-2013 à 354 167 DTprovisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours du 1 er semestre de l'exercice 2013 ARABIA Sicav a encaissé 7 598 DT d'intérêts.

Le principal a commencé à être remboursé à partir de l'exercice 2011.

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2013	01/01/2012
	30/06/2013	30/06/2012

Données par actions

Revenus des placements	1,123	0,828
Charges de gestion des placements	0,416	0,456
Revenu net des placements	0,707	0,373
Autres charges	0,177	0,180
Autres produits	0,080	0,085
Résultat d'exploitation	0,610	0,278
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-0,002
Sommes distribuables de la période	0,610	0,276
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,002
Frais de négociation	-0,083	-0,052
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-3,725	0,968
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	0,060	-0,784
Résultat net de la période	-3,138	0,410
Nombre d' actions	94 856	97 091

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTE - ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 30 Juin 2013 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2013, de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Vérifications spécifiques

6. Nous avons constaté qu'au 30 Juin 2013, la société «**AMEN TRESOR SICAV**» emploie **22,73%** de son actif en liquidités et quasi liquidité, ce qui est en dépassement par rapport au seuil de 20% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Juillet 2013

Le commissaire aux comptes :

P/ HLB GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 30/06/2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 30/06/2013</u>	<u>Au 30/06/2012</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	3-1	52 080 007	51 616 310	51 561 731
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 633 118	4 717 459	3 266 891
b-Obligations et valeurs assimilées		48 446 889	46 898 851	48 294 840
c-Autres valeurs		-	-	-
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES		23 196 248	21 662 126	18 909 340
a-Placements monétaires	3-2	6 082 873	14 301 782	7 990 575
b-Disponibilités	3-3	17 113 375	7 360 344	10 918 765
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		-	-	-
AC4-AUTRES ACTIFS		-	-	-
TOTAL ACTIF		75 276 255	73 278 437	70 471 071
<u>PASSIF</u>				
PA1-OPERATEURS CREDITEURS		93 141	42 170	98 705
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS		10 612	71	10 789
TOTAL PASSIF		103 753	42 240	109 494
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-4	73 818 611	71 970 442	68 090 502
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-5	1 353 890	1 265 755	2 271 075
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		5 489	-	87
b-Sommes distribuables de la période		1 348 401	1 265 755	2 270 988
ACTIF NET		75 172 502	73 236 196	70 361 577
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		75 276 255	73 278 437	70 471 071

ETAT DE RESULTAT
AU 30/06/2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du 01/04/2013	Du 01/01/2013	Du 01/04/2012	Du 01/01/2012	Du 01/01/2012
		Au 30/06/2013	Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Au 30/06/2012	Au 31/12/2012
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	690 564	1 241 831	665 678	1 111 741	2 251 140
a-Dividendes		122 684	122 684	145 163	145 163	145 163
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		567 880	1 119 147	520 515	966 578	2 105 977
c-Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	148 598	305 699	170 849	277 792	658 515
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		839 162	1 547 530	836 527	1 389 533	2 909 656
CH 1-Charges de gestion des placements	3-6	-123 420	-245 829	-127 323	-230 218	-505 949
REVENU NET DES PLACEMENTS		715 742	1 301 701	709 203	1 159 315	2 403 706
PR 3-Autres produits		-	-	-	-	-
CH 2-Autres charges	3-7	-18 341	-37 474	-21 058	-37 103	-79 722
RESULTAT D'EXPLOITATION		697 401	1 264 227	688 145	1 122 212	2 323 985
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		128 354	84 175	115 682	143 543	-52 996
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		825 755	1 348 402	803 827	1 265 755	2 270 988
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-128 354	-84 175	-115 682	-143 543	52 996
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-87 836	-57 796	-7 315	11 163	32 050
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 366	4 368	62 265	170 952	299 808
_ Frais de négociation		-158	-264	-2 379	-2 733	-5 730
RESULTAT NET DE LA PERIODE		613 773	1 210 535	740 715	1 301 595	2 650 113

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 30/06/2013

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	<u>Du</u> <u>01/04/2013</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2013</u>	<u>Du 01/04/2012</u>	<u>Du 01/01/2012</u>	<u>Du 01/01/2012</u>
	<u>Au</u> <u>30/06/2013</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2013</u>	<u>Au 30/06/2012</u>	<u>Au 30/06/2012</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>	-	-	-	-	-
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	613 772	1 210 535	740 715	1 301 595	2 650 113
a-Résultat d'exploitation	697 401	1 264 227	688 145	1 122 212	2 323 985
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-87 836	-57 796	-7 315	11 163	32 050
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 366	4 368	62 265	170 952	299 808
d-Frais de négociation de titres	-158	-264	-2 379	-2 733	-5 730
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-2 271 075	-2 271 075	-2 455 356	-2 455 356	-2 455 356
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	10 860 713	5 871 465	11 852 312	25 965 354	21 742 216
a-Souscriptions	38 652 498	51 468 688	80 182 498	105 596 521	156 019 591
_ Capital	38 528 277	50 906 493	78 975 896	103 373 441	152 244 202
_ Régularisation des sommes non distribuables	-11 263	-10 091	37 355	45 863	235 920
_ Régularisation des sommes distribuables	135 484	572 286	1 169 247	2 177 217	3 539 469
_ Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b-Rachats	-27 791 784	-45 597 223	-68 330 187	-79 631 167	-134 277 375
_ Capital	-27 956 385	-45 121 719	-67 370 320	-78 209 042	-131 080 431
_ Régularisation des sommes non distribuables	11 040	7 118	-38 153	-43 770	-259 883
_ Régularisation des sommes distribuables	153 561	-482 622	-921 713	-1 378 355	-2 937 060
_ Droit de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 203 411	4 810 925	10 137 671	24 811 593	21 936 973
<u>AN 4-ACTIF NET</u>					
a- En début de période	65 969 091	70 361 577	63 098 525	48 424 603	48 424 603
b- En fin de période	75 172 502	75 172 502	73 236 196	73 236 196	70 361 577
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a- En début de période	621 298	668 288	593 315	459 646	459 646
b- En fin de période	725 057	725 057	707 728	707 728	668 288
VALEUR LIQUIDATIVE	103,678	103,678	103,481	103,481	105,286
DIVIDENDES PAR ACTION	3,398	3,398	3,916	3,916	3,916
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,84%	1,70%	0,99%	1,94%	3,65%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU
30/06/2013**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 30/06/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/06/2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et des billets de trésorerie sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2013 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	3 633 118
Obligations	2	38 858 124
Bons de trésor assimilables	3	9 588 765
Total		52 080 007

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/06/2013	En % de l'actif net
Action SICAV (AMEN PREMIERE)	6 439	658 768	658 987	0,88%
Action SICAV (BHO SICAV)	29 601	3 000 091	2 974 131	3,96%
TOTAL		3 658 859	3 633 118	4,83%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2013	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	439 998	446 448	0,59%
AB 2008 TA	5 000	333 333	335 280	0,45%
AB 2008 TAA	3 995	266 335	268 242	0,36%
AB 2008 TB	15 000	1 125 000	1 132 080	1,51%
AB 2009 CA	5 000	400 000	413 092	0,55%
AB 2010	17 800	1 542 667	1 593 712	2,12%
AB 2012B	5 000	500 000	516 292	0,69%
AIL 2008	6 000	120 000	124 685	0,17%
AIL 2009-1	2 500	50 000	50 912	0,07%
AIL 2011-1	5 000	300 000	302 420	0,40%
AIL 2013	10 000	1 000 000	1 004 760	1,34%
ATB 2007/1	15 000	1 050 000	1 055 052	1,40%
ATB 2009 TB1	10 000	1 000 000	1 005 248	1,34%
ATL 2008	5 000	500 000	524 012	0,70%
ATL 2009	10 000	200 000	201 376	0,27%
ATL 2009/3	5 000	200 000	204 112	0,27%
ATL 2010-1	21 100	1 266 000	1 313 863	1,75%
ATL 2011	5 000	500 000	509 452	0,68%

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2013	En % de l'actif net
ATL 2011-1	5 000	500 000	509 452	0,68%
ATL 2012-1	20 000	1 600 000	1 606 688	2,14%
ATL 2013-1TF	8 000	800 000	808 346	1,08%
ATLESING 010	25 000	1 500 000	1 549 700	2,06%
ATLESING12-1	15 000	1 200 000	1 205 100	1,60%
ATTILEAS2011	5 000	400 000	408 888	0,54%
ATTLEA2012/2	15 000	1 500 000	1 540 392	2,05%
BH 2009	10 000	923 077	942 589	1,25%
BH 2013-1	2 500	250 000	251 416	0,33%
BTE 2011C	7 500	750 000	760 620	1,01%
BTK2012/1B	10 000	1 000 000	1 041 976	1,39%
BTK2012/1BB	10 000	1 000 000	1 037 560	1,38%
CIL 2008	10 000	1 000 000	1 026 536	1,37%
CIL 2008/1	2 000	40 800	42 544	0,06%
CIL 2010/2/2	400	24 000	24 679	0,03%
CIL 2012/1	12 500	1 000 000	1 012 230	1,35%
CIL 2012/1AA	7 500	600 000	607 338	0,81%
HL 2010/1	15 000	600 000	600 900	0,80%
HL 2010/2	10 000	600 000	615 552	0,82%
HL 2010/2/2	5 000	300 000	307 776	0,41%
HL 2012/1	15 000	1 500 000	1 561 248	2,08%
HL 2013/1	5 000	500 000	503 328	0,67%
HL 2013/11	4 000	400 000	402 662	0,54%
MEUBLAT 08DD	2 000	160 000	167 254	0,22%
MEUBLATE 08D	2 000	160 000	166 278	0,22%
MEUBLATE08AA	2 000	160 000	167 254	0,22%
MEUBLATEX 08	3 000	240 000	248 954	0,33%
MEUBLATEX08A	6 000	480 000	498 139	0,66%
MEUBLATEX08B	5 000	400 000	414 536	0,55%
MODSING2012	5 000	500 000	509 472	0,68%
MX 2010 TB	10 000	800 000	806 248	1,07%
PANOBOIS2007	5 000	200 000	202 336	0,27%
SIHM 2008TB	3 000	180 000	187 373	0,25%
SIHM 2008TD	5 000	300 000	312 288	0,42%
STM 2007 TB	5 500	220 000	228 870	0,30%
STM 2007 TC	1 000	40 000	41 613	0,06%
STM 2007 TD	5 000	200 000	208 064	0,28%
STM 2007 TE	7 000	280 000	291 817	0,39%
TLG 2008-2	2 000	40 880	42 110	0,06%
TLG 2009 SUB	7 500	300 000	310 368	0,41%
TLG 2010/2	1 000	60 000	61 598	0,08%
TLG 2011-2	5 000	400 000	412 780	0,55%
TLG 2012-1	10 000	800 000	803 560	1,07%

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2013	En % de l'actif net
UBCI 2013	2 500	250 000	252 460	0,34%
UIB 2011-2	5 000	428 571	436 995	0,58%
UIB 2012-1A	20 000	2 000 000	2 047 504	2,72%
UNIFAC 2010	11 000	660 000	671 695	0,89%
TOTAL		38 040 661	38 858 124	51,69%

(3) **BTA:**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2013	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 076 031	2,76%
BTA090714825	800	816 240	867 883	1,15%
BTA110319B	2 980	2 860 800	2 901 034	3,86%
BTZ111016	677	363 549	507 957	0,68%
BTZ111016AB	369	265 459	357 506	0,48%
BTZ111016AC	68	48 919	65 885	0,09%
BTZ111016AD	72	51 797	69 765	0,09%
BTZ111016AE	75	53 955	72 676	0,10%
BTZ111016AF	45	32 373	43 667	0,06%
BTZ111016AG	40	29 968	40 028	0,05%
BTZ111016AH	50	36 340	48 920	0,07%
BTZ111016AI	55	39 974	53 819	0,07%
BTZ111016AJ	58	42 154	56 759	0,08%
BTZ111016AK	60	43 608	58 721	0,08%
BTZ111016AL	62	45 062	60 682	0,08%
BTZ111016AM	153	111 690	150 579	0,20%
BTZ111016AN	140	102 200	137 793	0,18%
BTZ111016AO	446	315 813	430 466	0,57%
BTZ111016C	375	269 775	363 951	0,48%
BTZ111016D	408	293 515	396 022	0,53%
BTZ111016E	50	36 340	49 008	0,07%
BTZ111016F	55	39 974	53 914	0,07%
BTZ111016G	60	43 608	58 820	0,08%
BTZ111016H	62	45 062	60 788	0,08%
BTZ111016I	65	47 242	63 733	0,08%
BTZ111016J	550	401 500	542 358	0,72%
TOTAL		8 496 917	9 588 765	12,76%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	Du 01/01/2013	Du 01/01/2012
	Au 30/06/2013	Au 30/06/2012
Dividendes	122 684	145 163
Revenus des obligations	889 249	742 145
Revenus des BTA	229 898	224 433
TOTAL	1 241 831	1 111 741

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2013 à 6 082 873 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Avaliseur	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2013	Intérêts précomptés	En % de l'actif net
BIT	06/05/2013	UNIFACTOR	-	500 000	493 846	497 653	6 154	0,66%
BIT	13/06/2013	AMS	-	650 000	633 169	634 803	16 831	0,84%
BIT	13/04/2013	UNIFACTOR	-	1 500 000	1 483 037	1 498 064	16 963	1,99%
BIT	14/06/2013	ATTIJARI LEASING	-	1 500 000	1 480 521	1 484 152	19 479	1,97%
BIT	07/05/2013	UNIFACTOR	-	1 000 000	987 692	995 143	12 308	1,32%
BIT	24/06/2013	UNIFACTOR	-	500 000	486 119	486 641	13 881	0,65%
BIT	27/06/2013	ECONOMIC AUTO	STUSID BANK	500 000	486 119	486 417	13 881	0,65%
TOTAL				6 150 000	6 050 503	6 082 873	99 497	8,09%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	Du 01/01/2013	Du 01/01/2012
	au 30/06/2013	au 30/06/2012
Placement en compte courant à terme	130 871	61 075
Billets de trésorerie	109 934	163 316
Certificat de dépôt	16 584	24 824
Compte Rémunéré	48 310	28 577
TOTAL	305 699	277 792

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013 à 17 113 375 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2013	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	9 010 000	9 178 192	12,21%
Avoirs en banque		7 935 183	10,56%
TOTAL	9 010 000	17 113 375	22,77%

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	01/07/2013	302 890	4,83
PLACT	AMEN BANK	02/02/2014	364 420	3,66
PLACT	AMEN BANK	04/01/2014	1 044 352	3,73
PLACT	AMEN BANK	04/11/2013	805 823	6,15
PLACT	AMEN BANK	08/11/2013	604 367	6,15
PLACT	AMEN BANK	11/07/2013	206 832	4,39
PLACT	AMEN BANK	12/09/2013	475 236	4,75
PLACT	AMEN BANK	16/03/2014	416 842	4,07
PLACT	AMEN BANK	25/09/2013	205 663	4,63
PLACT	AMEN BANK	28/10/2013	1 008 222	6,15
PLACT	AMEN BANK	28/11/2013	190 768	6,15
PLACT	AMEN BANK	28/11/2013	1 004 044	6,15
PLACT	AMEN BANK	28/11/2013	1 506 150	6,15
PLACT	AMEN BANK	30/04/2014	1 042 583	4,55
TOTAL			9 178 192	

3.4 Capital

Capital au 31/12/2012	68 090 502
Souscriptions	50 906 493
Rachats	-45 121 719
Frais de négociation	-264
VDE / titres OPCVM	-25 742
+/- V réalisée emprunts .société	4
+/- V réalisée/titres OPCVM	4 364
+/- V report/titres OPCVM	-32 054
Régularisation. des sommes non distribuables. (souscription)	-10 091
Régularisation. des sommes non distribuables. (rachat)	7 118
Capital au 30/06/2013	73 818 611

La variation du capital de la période allant du 01/01/2013 au 30/06/2013 s'élève à 5 728 109 DT.

La variation de l'Actif net de la période allant du 01/01/2013 au 30/06/2013 s'élève à 4 810 925 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 30/06/2013 est de 725 057 contre 668 288 au 31/12/2012.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

:

Nombre d'actionnaires au 31/12/2012	1 013
Nombre d'actionnaires entrants	582
Nombre d'actionnaires sortants	-474
Nombre d'actionnaires au 30/06/2013	1 121

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/06/2013 s'élèvent à 1 353 890 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 30/06/2013	Valeur au 30/06/2012
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5 489	-
Résultat d'exploitation	1 264 227	1 122 212
Régularisation du résultat d'exploitation	84 174	143 543
Total :	1 353 890	1 265 755

3.6 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

3.7 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Best Lease ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Best Lease » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Best Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Mettre à jour le manuel de procédures et ce, par l'élaboration d'un manuel d'audit interne, la mise à jour des traitements comptables inhérents à l'activité de leasing et la séparation des tâches incompatibles au niveau des agences ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Best Lease »(*), détenant actuellement 94,77% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/06/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Best Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 30 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et de 10 000 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 33,33% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Best Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 2,100 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

(*)Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2013.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 33,33% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 4 000 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
 - Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux(*) agissant pour compte propre de 6 000 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
- Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(*) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
 - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
 - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Best Lease

Siège social : 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 14/04/1999

Capital social : 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Aussi, la société peut prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport ou achat de titres et droits sociaux, constituer de nouvelles sociétés ou toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013** au **27/09/2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **28/08/2013**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le **27/09/2013**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action « Best Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,100D.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Best Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions « Best Lease » dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

Catégorie A :

1,25% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de la société « Best Lease ».

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories.

La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Catégorie B :

60% des actions offertes, soit 2 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

Catégorie C :

38,75% des actions offertes, soit 1 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<u>Catégorie A :</u>			
Demandes réservées au personnel de la société « Best Lease »	1,25%	50 000	105 000
<u>Catégorie B :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels et 1 500 000 actions pour les institutionnels	60%	2 400 000	5 040 000
<u>Catégorie C :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions	38,75%	1 550 000	3 255 000
Total	100%	4 000 000	8 400 000

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Pour la catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que :

«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Best Lease », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Best Lease » : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville – 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sise Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de Best Lease arrêtés au 30 juin 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF.